

Type d'intervention Interpellation (art. 33 RCG)

1^{er} signataire *Madeleine Delarze*

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste – Centre Gauche /

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission



Signature du Président

Titre

Gyrophares sur la ligne AOMC

Texte de l'intervention

Ces dernières années, les TPC (Transports Publics du Chablais) ont sécurisé les passages à niveau sur la ligne AOMC entre Monthey et Aigle.

Suite à un accident mortel, des barrières protectrices ont été réalisées à Monthey vis-à-vis du Centre des Marmettes et, sur notre commune, l'accès au lotissement des Vergers tout près de la Maison de la Santé a été sécurisé de la même façon.

Les seules intersections non sécurisées (absence totale de signalisation) concernent le village de Collombey, à savoir, les croisements à la rue de la Gare et à la rue St-Didier ainsi que l'accès entre la Maison de commune et le café Central à la rue des Dents-du-Midi.

La visibilité est limitée. Les automobilistes occupent souvent partiellement l'espace des voies de l'AOMC. Les agents des trains sont contraints de siffler afin d'avertir de leur passage pour éviter un accident. Un accrochage a d'ailleurs eu lieu, mi-décembre 2016, avec le bus urbain.

Et, chose importante, les personnes sourdes n'entendent pas le sifflet des trains, le son étant trop aigu.

Pour cette raison, un drame a été évité de justesse fin décembre passé.

Des interventions citoyennes ont régulièrement été faites et ce depuis 2011 auprès des autorités communales et des TPC. Si la problématique est reconnue, aucune mesure n'a été entreprise.

Des travaux conséquents ont été réalisés en 2016 sur cette ligne de chemin de fer mais la sécurisation de ces passages pour tous les usagers a, semble-t-il, été oubliée.

Et quant au grand projet du futur déplacement de la ligne, il ne peut faire oublier la nécessité de sécuriser ces endroits, en attendant.

Le danger est réel et la seule manière d'y remédier est d'installer une signalisation lumineuse aux points névralgiques, type gyrophare, qui préviendrait tous les usagers de l'arrivée d'un train.

Conclusion

Parce qu'il est question de sécurité publique avec de graves conséquences en cas d'accident, nous demandons à la commune, par une réponse officielle, de préciser sa décision et les éventuelles démarches qu'elle envisage entreprendre concernant l'installation de gyrophares sur la ligne de l'AOMC aux endroits précités.

Collombey-Muraz, le 15 mars 2017

1^{er} signataire :

